Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501604-20260608-312026-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE LOUTEHEL
35330

N°31/ 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement élu et légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal GUERRO.

DATE D'AFFICHAGE :
29/05/2026

Etaient présents :
ROUSSEL Céline, CAUCHE Christian, Joël BOUCARD CORDUAN Frédéric, AUBERT Eric, JEGU Marie, METAYER Pascal, LE CROM Tiffany, CORDUAN Brianne

Étaient absent :
HERVÉ Anaïs,

NBRE DE CONSEILLERS : 11
PRESENTS : 10
ABSENTS : 1

Madame JEGU Marie a été désignée secrétaire de séance.

SENATORIALES. ÉLECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS (COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS)

Le conseil municipal s'est réuni, le 5 juin 2026 à 20 heures et 30 minutes

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
MM./ Mmes CAUCHE Christian, AUBERT Éric, LE CROM Tiffany, CORDUAN Brianne

La présidence du bureau est assurée par le maire.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501604-20260608-312026-DE

b) Les candidatures enregistrées :

Élection du délégué : Mr BOUCARD Joël
Élection des suppléants : Mme ROUSSEL Céline, Mme LE CROM Tiffany, Mme CORDUAN Brianne

M le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué et des suppléants en vue des élections sénatoriales.
Le maire indique que doivent être élus 1 délégué et 3 suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Élection du délégué :
- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls :2
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 6

Élection des suppléants :
- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls :2
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 6

c) Élection du délégué (ou des délégués)

A obtenu :
- M BOUCARD Joël 8 voix

M. BOUCARD Joël ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

NB : *la même démarche est conduite pour l'élection des suppléants.*

A obtenu :
- Mme ROUSSEL Céline 8 voix
- Mme LE CROM Tiffany 8 voix
- Mme CORDUAN Brianne 8 voix

Mmes ROUSSEL Céline, LE CROM Tiffany, CORDUAN Brianne ayant obtenues la majorité absolue sont proclamées élues en qualité de délégués suppléantes pour les élections sénatoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
P.GUERRO